

18 juil 2013 -22:21

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

Augmentation de 2 % des allocations aux personnes handicapées

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Philippe Courard, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à majorer de 2 % les allocations aux personnes handicapées à partir du 1er septembre 2013.

Au 1er septembre, les barèmes de l'allocation de remplacement de revenu ainsi que l'abattement de catégorie de l'allocation d'intégration seront relevés de 2 %. Les abattements de l'allocation d'aide aux personnes âgées seront relevés de 1,8 %.

Le projet exécute la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations et met en oeuvre l'avis des partenaires sociaux quant à la liaison au bien-être des allocations d'assistance sociale 2013-2014.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant diverses modifications relatives aux allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.socialsecurity.fgov.be>